

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser Défrichage et décapage des sols, destruction de bâtiments
(cf. paragraphe 3.1.2 du dossier)

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre août et octobre pour la coupe des végétaux et la destruction des bâtiments, en mars-avril ou octobre pour les dessouchage/décapage des sols (cf. paragraphe 3.2.1 du dossier)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.....

Départements : Vaucluse (84).....

Cantons :

Communes : Orange.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

- Préservation et réaménagement écologique de 5,2 ha
 - Création d'abris à reptiles, installation de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chauves-souris
 - Plantation de haies
 - Restauration d'habitats herbacés
 - Gestion écologique des espaces verts
- (cf. paragraphes 3.2 et 4.3 du dossier)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi des actions réalisées et des espèces protégées concernées les 2 premières années, la 5ème puis tous les 5 ans pendant 25 ans (30 ans au total, cf. paragraphe 4.4 du dossier).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le 21/05/2024
Votre signature



